

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 4 février 2019 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Le conseiller Jean Pierre Bergeron est absent.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

2019-02-28 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 4 FÉVRIER 2019

1. Agenda
2. Procès-verbal du 7 janvier 2019
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Avis de motion et projet de règlement no. 319 – décrétant un mode de tarification pour travaux de drainage.
 - b) Avis de motion et projet de règlement no. 320 – sur la gestion contractuelle.
5. Participation appel d'offres regroupé : amélioration des chemins
6. Appel d'offres regroupé : achat de sel de déglacage saison 2019-2020
7. Nomination inspectrice en bâtiment et environnement adjointe
8. Politique de prévention sur le harcèlement sexuel et psychologique
9. Nomination du représentant au Réseau Biblio
10. Dépôt du rapport des sites contaminés
11. Politique relative aux apparentés
12. Déclaration des apparentés
13. Dépôt de la liste des contrats 2000\$ et plus pour même contractants totalisant plus de 25,000\$
14. Autorisation de dépenses
 - a) Administration :
 1. Réseau Biblio
 2. Formations 2019 employées municipaux
 3. Renouvellement 2019 – Soutien logiciel Documentik
 - b) Voirie
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Souper école Saint-Romain
 2. Spectacle 2019 – patinage artistique
 3. Sourire aux lèvres 5^e édition 2019
15. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
16. Sujets divers :
 - 16.1 Résolution pour achat de sable – chemins d'hiver
 - 16.2 Bourses annuelles aux écoles secondaires de la région : Louis Cyr et Chateauguay Valley Regional High school
17. Correspondance
18. Période des questions
19. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 16, "Sujets divers", ouvert.

2019-02-29 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 7 janvier 2019, tel que déposé.

2019-02-30 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018 ou 2019, ou par une appropriation de surplus ;

| | | | |
|-----------|------------|---|--------------|
| 201900036 | 2019-01-08 | COMBEQ | 431.16 \$ |
| 201900037 | 2019-01-08 | FQM | 2 351.80 \$ |
| 201900038 | 2019-01-08 | Hemmingford Girl Guides | 250.00 \$ |
| 201900039 | 2019-01-08 | Québec Municipal | 328.37 \$ |
| 201900040 | 2019-01-08 | SCABRIC | 100.00 \$ |
| 201900041 | 2019-01-08 | Féd.de l'UPA de la Montérégie | 500.00 \$ |
| 201900042 | 2019-01-08 | Groupe géomatique AZIMUT inc. | 2 511.06 \$ |
| 201900043 | 2019-01-08 | COMAQ | 597.87 \$ |
| 201900044 | 2019-01-08 | CSRGDPJL | 4 398.67 \$ |
| 201900045 | 2019-01-08 | Tourisme Montérégie | 494.39 \$ |
| 201900046 | 2019-01-08 | Infotech | 1 287.72 \$ |
| 201900047 | 2019-01-11 | CIBC Visa | 593.61 \$ |
| 201900048 | 2019-01-11 | Hydro-Québec | 2 282.38 \$ |
| 201900049 | 2019-01-11 | Rona (FCDQ) | 103.37 \$ |
| 201900050 | 2019-01-11 | BELL Canada - INTERNET | 90.83 \$ |
| 201900051 | 2019-01-17 | Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. | 846.80 \$ |
| 201900052 | 2019-01-18 | Petite caisse - bureau | 148.05 \$ |
| 201900053 | 2019-01-30 | Bell Canada | 140.36 \$ |
| 201900054 | 2019-01-30 | Bell Mobilité | 36.63 \$ |
| 201900055 | 2019-01-30 | Hydro-Québec | 740.53 \$ |
| 201900056 | 2019-01-30 | BELL Canada - INTERNET | 96.58 \$ |
| 201900057 | 2019-01-30 | Excavation Gilles Dauphinais Inc. | 2 621.43 \$ |
| 201900058 | 2019-01-30 | Excavation Infraplus inc. | 6 208.65 \$ |
| 201900059 | 2019-01-30 | Construction DJL Inc. | 2 586.94 \$ |
| 201900060 | 2019-02-04 | Aréo-Feu Ltée | 86.23 \$ |
| 201900061 | 2019-02-04 | Dunton Rainville | 459.90 \$ |
| 201900062 | 2019-02-04 | Électricité Pierre Fortin | 172.46 \$ |
| 201900063 | 2019-02-04 | Fonds d'information | 36.00 \$ |
| 201900064 | 2019-02-04 | Village de Hemmingford | 6 669.31 \$ |
| 201900065 | 2019-02-04 | Coup d'œil | 504.74 \$ |
| 201900066 | 2019-02-04 | Recy Compact Inc. | 15 829.10 \$ |
| 201900067 | 2019-02-04 | Variétés Hemmingford | 91.37 \$ |
| 201900068 | 2019-02-04 | Ville de St-Rémi | 2 067.25 \$ |
| 201900069 | 2019-02-04 | Pavages M.C.M.Inc. | 43 717.65 \$ |
| 201900070 | 2019-02-04 | Dery Telecom | 180.50 \$ |
| 201900071 | 2019-02-04 | JALEC INC. | 807.87 \$ |
| 201900072 | 2019-02-04 | Mecanique Hemmingford | 17.25 \$ |
| 201900073 | 2019-02-04 | BUDGET PROPANE | 982.44 \$ |
| 201900074 | 2019-02-04 | Pétrolière Impériale - ESSO | 565.02 \$ |
| 201900075 | 2019-02-04 | HAMSTER | 34.67 \$ |
| 201900076 | 2019-02-04 | Groupe Sécurité Alarma | 211.32 \$ |

| | | | |
|-----------|------------|-------------------|----------------------|
| 201900077 | 2019-02-04 | SPCA Roussillon | 114.98 \$ |
| 201900078 | 2019-02-04 | SERVICE RG 1998 | 218.45 \$ |
| | | Paie des employés | 17 587.34 \$ |
| | | | 120 101.05 \$ |

IL EST PROPOSÉ la conseillère Maude St-Hilaire
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 120,101.05 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO. 319 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE DRAINAGE, LOT 5 365 705

Le conseiller Lucien Bouchard donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance, le conseil prévoit adopter un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de drainage exécuté au lot 5 365 705.

2019-02-31 PROJET DE RÈGLEMENT NO.319 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE DRAINAGE, LOT 5365705

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Infraplus inc. a facturé les travaux exécutés au montant de **6 208.65\$**, à la propriété située au lot 5 365 705, et que ce montant a été payé par la municipalité du Canton de Hemmingford,

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné par le conseiller Lucien Bouchard à la séance régulière du conseil le 4 février 2019 et que les conseillers ont tous reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
 APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement suivant portant le numéro 319 soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux de drainage, exécutés par l'entreprise Excavation Infraplus inc. en utilisant un marteau concasseur tel que décrit, travaux exécutés pour un montant total de **6 208.65 \$**.

ARTICLE 3

Le tarif unitaire de **300\$** s'appliquant aux travaux effectués pour une période de 15 heures, répartie sur deux (2) jours ;

Tarif indivisible : 6 208.65\$

Matricule : 9496 47 9221

Lot : 5 365 705

ARTICLE 5

Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Il est également assimilé à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon, soit en 3 versements pour un compte de 300.00 \$ ou plus.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit toujours le financement du poste budgétaire
"Entretien des infrastructures"

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION, RÉGLEMENTE NO.320 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Maude St-Hilaire donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance, le conseil prévoit adopter un règlement afin que la municipalité soit conforme aux exigences du Ministère des affaires municipales et de l'habitation..

2019-02-32 PROJET DE RÉGLEMENT NO.320 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

CONSIDÉRANT QUE Ministère des affaires municipales et de l'habitation exige que toute politique de gestion contractuelle doit être révisée et rédigée sous forme de règlement pour les dispositions de passation des contrats qui comporte une dépense d'au moins 25,000\$, mais inférieur au seuil obligeant un appel d'offres public de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace et abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil le 6 décembre 2010 et réputée, depuis le 1er janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 P.L. 122;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir au minimum de sept types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur

au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné par la conseillère Maude St-Hilaire, à la séance régulière du conseil le 4 février 2019 et que les conseillers ont tous reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par conseillère Maude St-Hilaire
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le projet de règlement no.320 sur la gestion contractuelle.

2019-02-33 PARTICIPATION DANS UN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ, AMÉLIORATIONS CHEMIN BACKBUSH

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour les travaux de revêtement de certains chemins situés sur leur territoire, dans le but de bénéficier des avantages d'un achat en plus grand volume ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2019, les travaux de revêtement sont prioritaires sur le chemin BackBush, 1,9 km de distance pour une couche de correction et au total 6,6 km de distance pour la couche de finition ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités pour des travaux de revêtement, tel que ci-haut décrit et selon le cahier des charges préparé à ces fins ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget des immobilisations de la voirie de 2019.

2019-02-34 PARTICIPATION DANS APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PAR REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS, ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour l'achat de sel à déglacage, pour une quantité de **600 tonnes** pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison 2019-2020 afin de bénéficier des avantages d'un achat en plus grand volume ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public pour cet achat au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le sel à déglacage en vrac sera réparti et livré périodiquement selon la demande aux points de dépôt dans chacune des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et sans aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget de la voirie pour 2019.

2019-02-35 NOMINATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINTE ET AUTORISATION DE SIGNER DES PERMIS EN L'ABSENCE OU À LA DEMANDE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT EN POSTE.

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme est un employé dont le titre est « inspecteur en bâtiment et en environnement »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut nommer un ou des inspecteurs en bâtiment et en environnement adjoints chargés d'aider ou de remplacer au besoin l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QU'AU même titre que l'inspectrice en bâtiment et environnement, l'inspectrice en bâtiment et environnement adjointe, a les pouvoirs de l'article 3.1.2;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE NOMMER Mme Andréanne Gravel comme inspectrice en bâtiment et environnement adjointe.

2019-02-36 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES.

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'intégralité de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford dépose et adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

**2019-02-37 RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE : NOMS
AUTORISÉS AU DOSSIER POUR 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit confirmer les noms figurants au dossier du Réseau Biblio de la Montérégie ;

CONSIDÉRANT QUE les noms du maire Paul Viau, la directrice générale Sylvie Dubuc, ainsi que le conseiller Pierre Mineau, nommé comme représentant désigné, sont à être confirmés, pour l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER QUE ces trois personnes mentionnées plus haut soient confirmées, spécialement le représentant désigné afin qu'il puisse exercer son droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie.

2019-02-38 DÉPÔT DU RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige depuis 2015, que les organismes municipaux doivent appliquer des nouvelles normes comptables, soit le nouveau chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des recherches à ce niveau ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le dépôt du rapport des sites contaminés pour l'année fiscale 2018.

**2019-02-39 ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INFORMATION
RELATIVE AUX APPARENTÉS**

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux chapitres comptables pour le secteur public ont été adoptés par le Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), entre autres, une nouvelle norme applicable à compter de l'exercice financier 2018 pour les organismes municipaux, soit le chapitre 2200 – Information relative aux apparentés ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux sont invités à identifier durant l'exercice financier 2018 leurs apparentés et à adopter une procédure visant à s'assurer que l'ensemble des opérations entre apparentés sont relevées tout au long de l'exercice pour pouvoir déterminer lesquelles devraient être présentées aux états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle norme comptable s'applique aux principaux dirigeants qui sont généralement les membres du conseil municipal et, entre autres, la directrice générale (personne ayant la responsabilité quotidienne de la gestion des activités et du fonctionnement de l'entité et à qui le conseil a délégué l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre ses décisions et ses initiatives en matière de planification, de direction et de contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford déposent annuellement leur déclaration des intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal et tous les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) divulguent leurs intérêts au procès-verbal de l'organisme et s'abstiennent de participer, de voter ou d'influencer les délibérations lorsqu'il y a discussion ou autre d'un dossier touchant les opérations d'un apparenté ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit divulguer, selon la nouvelle norme SP2200, ses apparentés, s'il y a lieu, lors des opérations avec la Municipalité du Canton de Hemmingford ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER la présente politique en matière d'information relative aux apparentés.

DÉPÔT DES DÉCLARATION DES APPARENTÉS

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux chapitres comptables adoptés par le Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), sont entrés en vigueur pour les exercices financiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux chapitres obligent les municipalités à dévoiler les transactions avec les apparentés pour les membres du conseil et la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean Pierre Bergeron est présentement absent et signera cette déclaration dès son retour ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ainsi que la direction générale déclarent qu'aucun apparenté, c'est-à-dire : conjoint, conjointe ou enfant à charge, n'a conclu directement ou indirectement des opérations ayant des incidences financières avec la municipalité;

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONFIRME LE DÉPÔT des déclarations des apparentés et de remettre aux vérificateurs comptables ces documents lors de la vérification annuelle.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

CONSIDÉRANT QUE L'article 961.4 de la *Loi du Code municipal*, stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE la directrice générale confirme avoir affiché cette liste, le 29 janvier 2019, sur la site Internet de la municipalité, sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ainsi que sur le babillard municipal.

FOURNISSEUR

OBJET - DÉPENSE

| | | |
|-----------------------------------|-----------|--|
| Compass Minerals Canada-Québec | 65 109\$ | - Sel chemins d'hiver 2018- 2019) |
| MSA Infrastructures inc. | 440 051\$ | - Pavage chemins Brownlee Nord et Rang 3, 2018 |
| Pavage M.C.M. inc | 214 323\$ | - Enlèvement de la neige 2018 – nouveau contrat de 2 ans jusqu'en 2019-2020. |

2019-02-40 RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE : TARIFICATION ANNUELLE ET FRAIS D'EXPLOITATION 2019

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie a pour mission de développer et soutenir un réseau régional de bibliothèques en Montérégie ;

ATTENDU QUE la bibliothèque de Hemmingford fait partie de ce réseau ;

ATTENDU QUE la municipalité est facturée au taux annuel pour les frais d'exploitation, un montant de 4.82\$/ par habitant pour 1947 habitants, en 2019 ;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 10,789.89\$ taxes incluses, tel que prévu au budget municipal de 2019.

2019-02-41 FORMATIONS DG ET INSPECTRICE MUNICIPALE À LA COMAQ

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent travailler dans un monde municipal en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec offre un programme de formation accrédité par l'Université de Montréal, qui contribue au développement des connaissances des employés municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'inscription de la directrice générale pour quatre (4) formations pour un maximum de 2000\$ plus taxes, et l'inscription de l'inspectrice en bâtiment et environnement, pour un montant de 665\$, plus taxes, tel que prévu au budget municipal pour les formations de 2019.

2019-02-42 RENOUVELLEMENT 2019 – SOUTIEN ANNUEL DU LOGICIEL DOCUMENTIK

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le logiciel Documentik pour gérer ses archives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien annuel doit être renouvelé pour un montant de 486.34\$,taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais de soutien annuel de 486.34\$ chargés par l'entreprise Gestar, tel que prévu dans le budget municipal de 2019.

2019-02-43 SOUPER-BÉNÉFICE ÉCOLE SAINT-ROMAIN 2019

ATTENDU QUE le comité de l'école Saint-Romain organise un souper bénéfique qui aura lieu le dimanche 28 avril 2019. Cette activité de financement défrayera une partie des coûts des sorties et activités sportives, récréatives et technologiques pour permettre à toutes les familles des 130 élèves de diminuer le cout de participation de leur enfant ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 500\$ à l'école Saint-Romain, tel que prévu dans le budget de don pour l'Année 2019.

2019-02-44 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE, APPUI FINANCIER REVUE SUR GLACE 2019

ATTENDU QUE le *Club de patinage artistique de Napierville*, dont plusieurs jeunes de la communauté de Hemmingford participent, organise un spectacle de fin d'année, « Revue sur glace », qui aura lieu les 13 et 14 avril 2019 ;

ATTENDU QUE le Club demande un appui financier pour aider à défrayer les coûts reliés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement d'un appui financier de 50\$, tel que budgété pour 2019.

2019-02-45 APPUI FINANCIER ÉVÈNEMENT CIDRERIE DU MINOT "SOURIRES AUX LÈVRES" ÉDITION 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Cidrerie du Minot organise le samedi 13 juillet et le dimanche 14 juillet prochains, à la cidrerie même, une foire d'exposants offrant des produits artisanaux, pour une cinquième année ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a été un franc succès l'an passé et que plus de 2000 visiteurs ont goûté et acheté des produits artisanaux de plus de 30 exposants;

CONSIDÉRANT QUE la cidrerie apprécierait le soutien financier de la municipalité, en tant que commanditaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER, un montant de 500\$, non-récurant, prévu au budget des dons de 2019, à la Cidrerie du Minot afin de soutenir l'évènement et offrir une visibilité à la municipalité comme partenaire financier et demander à la Cidrerie du Minot, de fournir un rapport sommaire des dépenses et revenus encourues lors de l'évènement de 2019.

2019-02-46 ACHAT DE SABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE les conditions hivernales de la saison 2018-2019 sont particulières et qu'en conséquence la réserve d'abrasif risque de manquer pour entretenir les chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____
APPUYÉ PAR _____
ET RÉSOLU _____,

D'AUTORISER les dépenses et le paiement pour l'achat de 100 tonnes de sable pour environ 3500\$ plus taxes, somme provenant du budget municipal 2019 de la voirie.

2019-02-47 BOURSE D'ÉTUDES POUR FINISSANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES LOUIS CYR ET CHATEAUGUAY VALLEY REGIONAL HIGH SCHOOL.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage la persévérance scolaire et les accomplissements des élèves du niveau secondaire pour les jeunes de la communauté de Hemmingford qui fréquentent les écoles secondaires de la région : École secondaire Louis Cyr à Napierville et Chateauguay Valley Regional High School à Ormstown;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du présent conseil municipal aimeraient encourager la continuité de l'éducation post-secondaire, en offrant une bourse d'études à un élève finissant, résident de Hemmingford, pour chacune des deux écoles mentionnées plus haut ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie
APPUYÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE VERSER une bourse d'études au montant de 500\$ à chacune des deux écoles mentionnées plus haut, fonds provenant du budget de 2019 pour les dons.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résident questionne la municipalité sur l'exécution des travaux de pavage sur le chemin Back Bush, puisque c'est une route numérotée, route 205 du Ministère du Transport du Québec. Le maire l'informe que la responsabilité de ce chemin, a été transférée à la municipalité.

Le maire transmet l'information, qu'un constat pour avoir bruler sans permis est de 300\$.

Une résidente aimerait recevoir de l'information au sujet de la coupe d'arbres sur le Vieux chemin. L'inspectrice en bâtiment et environnement fera le suivi sur cette demande.

2019-01-48 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par LE CONSEILLER Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20H50

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

| | | |
|------------|------------|------------|
| 2019-02-30 | 2019-02-43 | 2019-02-47 |
| 2019-02-40 | 2019-02-44 | |
| 2019-02-41 | 2019-02-45 | |
| 2019-02-42 | 2019-02-46 | |